

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 20201

Numéro SIREN : 510 575 384

Nom ou dénomination : HOLYMPIADES

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2021 sous le numéro de dépôt 15950



KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Holympiades SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Holympiades SAS
64 boulevard de Cambrai - 59100 Roubaix
Ce rapport contient 18 pages
Référence : VP/NL

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Holympiades SAS

Siège social : 64 boulevard de Cambrai - 59100 Roubaix
Capital social : €.978 988 600

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Associé unique de la société Holympiades,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Holympiades SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes A.2.2 « Evaluation des titres de participation » et B.1.1 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes décrivent les règles retenues en matière d'évaluation et de dépréciation des titres de participation. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société décrite dans les notes A.2.2 « Evaluation des titres de participation » et B.1.1 « Immobilisations financières » de l'annexe et nous sommes assurés de sa correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 9 juin 2021

KPMG S.A.



Bertrand Boulangé
Associé



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2020



Bilan Actif

HOLYMPIADES

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 11/05/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	999 722 407		999 722 407	994 993 103
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	999 722 407		999 722 407	994 993 103
ACTIF IMMOBILISÉ	999 722 407		999 722 407	994 993 103

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	405 716 939		405 716 939	344 132 696
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	405 716 939		405 716 939	344 132 696
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :				
ACTIF CIRCULANT	405 716 939		405 716 939	344 132 696

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	1 405 439 346		1 405 439 346	1 339 125 799
----------------------	----------------------	--	----------------------	----------------------

Bilan Passif

HOLYMPIADES

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 11/05/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 978 988 600	978 988 600	978 988 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	33 089 130	29 330 260
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	327 045 606	255 627 083
Résultat de l'exercice	66 050 071	75 177 392
TOTAL situation nette :	1 405 173 407	1 339 123 336
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 405 173 407	1 339 123 336
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	246 007	
TOTAL dettes financières :	246 007	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 933	2 178
Dettes fiscales et sociales		285
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	19 933	2 463
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	265 939	2 463
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 405 439 346	1 339 125 799

Compte de Résultat (Première Partie)

HOLYMPIADES

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 11/05/21
Devise d'édition EURO

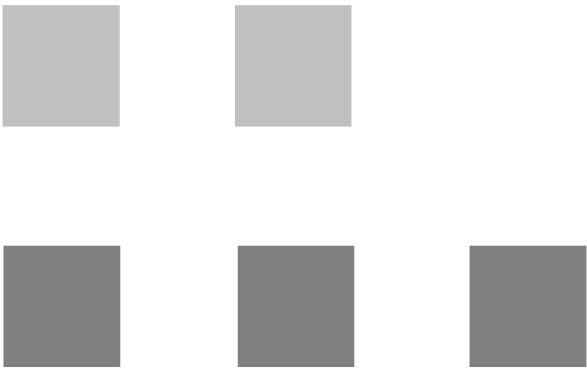
RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			152 880	382 860
TOTAL charges externes :			152 880	382 860
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				335
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			91 613	71 760
CHARGES D'EXPLOITATION			244 493	454 955
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(244 493)	(454 955)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

HOLYMPIADES

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 11/05/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(244 493)	(454 955)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	67 125 538	76 373 671
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	67 125 538	76 373 671
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 768	4 719
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 768	4 719
RÉSULTAT FINANCIER	67 121 771	76 368 951
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	66 877 278	75 913 996
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		204 439
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		204 439
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		204 439
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	827 207	941 043
TOTAL DES PRODUITS	67 125 538	76 578 110
TOTAL DES CHARGES	1 075 467	1 400 718
BÉNÉFICE OU PERTE	66 050 071	75 177 392



ANNEXES

31/12/2020



1. Evenements principaux de l'exercice

La société détient des titres de filiales qui en 2020 ont été impactées par la pandémie Covid 19. Il n'y a cependant aucune incidence à constater dans les comptes de la société.

2.1 Principes et méthodes comptables

Principes

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général , en application du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 : Evaluation des titres de participation

- Evaluation des entités ayant une activité d'exploitation.

Les titres de participation sont évalués par un collège d'experts indépendants à l'exception des lignes non significatives.

Les experts évaluent annuellement les titres sur la base de comptes consolidés et budgets des entreprises en y apportant les retraitements jugés appropriés.

La méthode d'évaluation est basée à la fois sur une approche patrimoniale et une approche par la rentabilité.

- Evaluation des Holdings intermédiaires.

La valeur des Holdings intermédiaires est déterminée d'après les capitaux propres réévalués reprenant pour les titres de participation la valeur à dire d'expert décrite ci-dessus.

- Constitution de provisions pour dépréciation.

La valeur d'inventaire au 31 décembre est estimée en tenant compte notamment de la valeur à dire d'expert décrite ci-dessus.

Quand la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la valeur d'inventaire ainsi déterminée, une provision pour dépréciation est constituée.

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

HOLYMPIADES

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

1. BILAN ACTIF

1.1 : Immobilisation financières

Les titres sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	994 993 103		4 729 304
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	994 993 103		4 729 304

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			999 722 407	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			999 722 407	

Le tableau des filiales et des participations fournit une information plus détaillée.

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

HOLYMPIADES

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

1.2 : Créances

Toutes les créances ont l'Euro pour devise d'origine.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	405 716 939	405 716 939	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	405 716 939	405 716 939	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL GÉNÉRAL	405 716 939	405 716 939	

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

HOLYMPIADES

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

2. BILAN PASSIF

2.1 : Capitaux propres

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	978 988 600			978 988 600
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	29 330 260	3 758 870		33 089 130
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	255 627 083	71 418 523		327 045 606
Acompte sur dividendes				
Résultat de l'exercice	75 177 392	66 050 071	75 177 392	66 050 071
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 339 123 336	141 227 463	75 177 392	1 405 173 407

Nombre d'actions	9 789 886			9 789 886
Valeur nominale	100			100

Chaque action confère des droits identiques

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

HOLYMPIADES

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

2.2 : Dettes

Toutes les dettes ont l'Euro pour devise d'origine.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 933	19 933		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	246 007	246 007		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	265 939	265 939		

1 : Intégration fiscale

La société est comprise depuis le 1er Janvier 2010 dans un périmètre d'intégration fiscale prévue par les dispositions des articles 223 A à 223 U du Code général des impôts.

L'impôt sur les sociétés est à la charge de la société comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge d'impôt a pour contrepartie une dette à la société tête de groupe.

Dans l'hypothèse où la société a un déficit fiscal, l'économie d'impôt réalisée par la société tête de groupe est rétrocédée à la filiale au fur et à mesure qu'elle redevient fiscalement bénéficiaire sur les exercices suivants.

2 : Engagement

Ligne de crédit ouverte pour un montant de 90 000 KE à échéance 26 Octobre 2021.

La ligne de crédit a été mise en place pour les besoins généraux de trésorerie pouvant émaner du rachat éventuel de titres liés au régime d'épargne salariale du groupe.

A l'issue des plans de stocks-options, le groupe a un engagement de rachat des actions émises par les sociétés contrôlées par HOLYMPIADES qui s'élève au maximum à 56 906K€ (*).

Il existe un engagement de rachat des titres SOPARHLON B et DECATHLON détenus par les cadres des sociétés contrôlées par HOLYMPIADES qui s'élève au maximum à 135 031 K€ (*).

Afin d'assurer la liquidité des Fonds Commun de Placement d'Entreprise, la société HOLYMPIADES est engagée à racheter les titres détenus par les FCP Oxyval et Decaval. Cet engagement s'élève au maximum à 653 529 K€ (*).

(*) valeur expert 2020/2021

3 : Entité consolidante

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
SURHOLYMPIADES siret 51908823100013	SAS	1 234 619 140	64 BD DE CAMBRAI ROUBAIX

4 : Effectif

L'établissement ne compte aucun effectif.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
HOLYMPIADES

 Filiales dont la valeur brute excède 1% du capital
 (données au 31/12/2020 en KE)

Société	Capital	Autres capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable brute des titres détenus	Provision sur titres	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<u>FILIALES (+50%)</u>									
SOPARTHLON B	7 465	104 206	76,42%	443 841		443 841		62 497	
COROT	685	225 304	58,46%	165 669		165 669		36 210	21 236
CLEPATHLON	10	-4	99,90%	10		10		-4	
<u>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</u>									
DECATHLON	10 450	2 595 685	15,20%	389 952		389 952	1 864 799	426 047	45 890
VALIUZ	1 814	-1 918	13,78%	250		250	2 758	-1 323	

HOLYMPIADES

Société par Actions Simplifiée à capital variable
Siège social : 64, boulevard de Cambrai 59100 Roubaix
510 575 384 RCS LILLE METROPOLE
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 JUIN 2021

Le 17 juin 2021,
à 12h30.

L'associé unique de la Société :

La société SURHOLYMPIADES, SAS à capital variable, dont le siège social est au 64, boulevard de Cambrai à Roubaix (59100), immatriculée sous le numéro 519 088 231 RCS Lille Métropole et représentée par Monsieur Jérôme MULLIEZ, président.

Après avoir rappelé que la société KPMG SA, commissaire aux comptes, convoquée lettre avec accusé de réception en date du 9 juin 2021, a préalablement reçu toutes les informations nécessaires à l'établissement de son rapport.

A décidé ce qu'il suit :

--/--

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique, approuvant la proposition du Président de la Société, décide d'affecter le résultat net de l'exercice, qui est un bénéfice de 66.050.070,97 €, de la manière suivante :

A la réserve légale	3.302.503,55 €
Au poste « Report à nouveau »	62.747.567,42 €
	<hr/>
	66.050.070,97 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a mis en paiement aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

--/--

CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

--/--

« Pour extrait certifié conforme »

SAS SURHOLYMPIADES, Président de la Société

Monsieur Jérôme MULLIEZ

DocuSigned by:

2CE9C4A3F2C0474...